

## Règlement du concours

### Admissibilité et procédure d'inscription

Dans le cadre de la campagne annuelle d'abonnement scolaire de la Bibliothèque de Québec, les élèves qui répondent aux conditions suivantes sont invités à participer au concours :

- Être un élève inscrit pour l'année scolaire 2021-2022 dans une école primaire, secondaire ou spécialisée située sur le territoire de la ville de Québec;
- Être abonné à la Bibliothèque de Québec et avoir un dossier à jour;
- Être âgé entre 4 et 21 ans.

Les élèves devront se rendre au comptoir de l'une des 26 bibliothèques du réseau de la Bibliothèque de Québec **entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 décembre 2021 avant 16 h** pour déposer leur coupon de participation dans la boîte du concours identifiée à cet effet.

**Les élèves répondant aux conditions d'admissibilité** pourront se procurer un coupon de participation en se présentant à l'un des comptoirs des bibliothèques du réseau (sur demande auprès du personnel).

**Les élèves de 11 ans et moins** doivent être accompagnés d'un parent pour la mise en vigueur de leur abonnement à la Bibliothèque de Québec.

Limite d'un (1) coupon de participation par élève admissible.

Tous les renseignements demandés devront figurer sur le coupon et le participant doit s'assurer de déposer le coupon dans la boîte du concours dans les délais prévus.

Aucun achat requis. Aucune question.

### Exclusion

Les employés de la Bibliothèque de Québec et de L'ICQ, de même que les membres de leur famille immédiate et les personnes vivant sous le même toit qu'eux, ne sont pas admissibles au concours.

## Mode d'attribution des prix

Un tirage au sort sera effectué sous la supervision de L'ICQ – organisme culturel gestionnaire de la Bibliothèque de Québec – le **17 janvier 2021 à midi, heure locale**.

Les parents des gagnants seront contactés par téléphone ou par courriel le jour même du tirage au sort.

Les gagnants devront réclamer leurs prix selon les instructions de la Bibliothèque de Québec.

Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre les parents d'un gagnant dans les (5) jours suivant la première tentative de contact, ou si une personne refuse le prix, le gagnant perdra automatiquement son prix et la Bibliothèque de Québec pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant parmi les participants admissibles.

## Description des prix

- 10 cartes-cadeaux d'une valeur de 50 \$ échangeables en ligne ou dans une librairie membre de la [coopérative des Librairies indépendantes du Québec](#).

## Conditions générales

- Les parents des gagnants (personnes âgées de moins de 18 ans) devront attester (par courriel ou en bibliothèque) de l'admissibilité de leur enfant au concours, conformément aux conditions énoncées au présent règlement, et dans lequel ils consentent à ce que le nom de leur enfant soit publié sur le site internet du concours (sans aucune compensation) pour la promotion du concours. Ils dégagent la Bibliothèque de Québec, ses partenaires et leurs affiliés, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de leur participation à ce concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.
- Les prix devront être acceptés comme tels et ne pourront être ni échangés, ni remboursés, ni vendus, ni transférés. Aucune substitution ne sera accordée.
- En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, la Bibliothèque de Québec se réserve le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à son entière discrétion.
- Le refus d'accepter le prix libère la Bibliothèque de Québec, ses partenaires et leurs affiliés de toute obligation envers les gagnants.
- Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

- La Bibliothèque de Québec, ses partenaires et leurs affiliés déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice de toute sorte, y compris sans toutefois s’y limiter : i) les participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes ii) l’incapacité de toute personne de participer au concours pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d’adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d’accès, de l’équipement informatique ou des logiciels; ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent; iii) de tout retard ou de toute incapacité d’agir en raison d’un événement ou d’une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du concours;
- Le traitement des informations personnelles et du matériel fournis dans le cadre de la participation au concours est sous la responsabilité exclusive de la Bibliothèque de Québec.
- La Bibliothèque de Québec se réserve le droit d’annuler ou de suspendre le concours si un autre facteur échappant à son contrôle raisonnable contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages ou de nuire au déroulement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, la Bibliothèque de Québec se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages-intérêts ou en vertu du Code criminel.
- Les renseignements personnels fournis par les participants, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis aux fins d’administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans leur consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. La Bibliothèque de Québec se réserve le droit de disqualifier toutes les participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du concours.
- La Bibliothèque de Québec se réserve le droit de modifier le règlement du concours ou d’y mettre fin en tout temps sans engager sa responsabilité de quelques manières que ce soit à l’égard d’un participant. Les changements apportés au règlement du concours seront publiés sur la page web de la campagne d’abonnement scolaire au [www.bibliothequedequebec.qc.ca/Abonnementscolaire](http://www.bibliothequedequebec.qc.ca/Abonnementscolaire).
- En participant au concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par la Bibliothèque de Québec qui se chargera de l’application. Toutes ses décisions sont finales et exécutoires.

- Le règlement du concours est disponible dans toutes les bibliothèques du réseau de la Bibliothèque de Québec ainsi que sur la page web de la campagne d'abonnement scolaire au [www.bibliothequedequebec.qc.ca/Abonnementscolaire](http://www.bibliothequedequebec.qc.ca/Abonnementscolaire).